

République Française  
Département  
Nièvre  
Commune de Saint Eloi

## Séance du Lundi 17 Novembre 2014

L'an 2014, le 17 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DUCREUX Robert Maire.

### **Présents :**

M. DUCREUX Robert, Maire, Mmes : CHENU-CAZENAVE Anne, DAUDIER Manon, DUTRIEU Annie, JALOUALI Muriel, JANDOT Yvette, LEGRAND Dora, MANTOUE Danièle, PLET Bozena, MM : BROSSARD Christophe, CAZENAVE Philippe, FUCHS Christian, LEGRAND Daniel, MERLIN Christian, MONGIN Thierry, RODEIA Dominique, SIHR Alain

**Absents :** Absent(s) ayant donné procuration : Mme BEAUJOUAN Aline à Mme DAUDIER Manon, M. CHAVANCE Cyril à Mme MANTOUE Danièle

**Secrétaire de séance :** M. FUCHS Christian

**Date de la convocation :** 07/11/2014

**réf : 2014/082 : Accessibilité du bâtiment de la mairie : présentation du projet**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Alain SIHR, Adjoint aux travaux présente le projet d'accessibilité du bâtiment de la mairie, qui se fera au rez-de-chaussée sur la partie est du bâtiment. Le préfabriqué actuel sera démoli courant décembre pour l'aménagement extérieur.

L'aménagement comprend une salle de conseil municipal qui fera office de salle des mariages avec un accueil équipé d'un interphone audiovisuel.

Le montant des travaux par corps d'état est le suivant :

CORPS D'ETAT	PRIX HT €
devis voirie	5 900.75
devis gros oeuvre accessibilité	4 732.75
devis sécurité : borne d'indencie	3 880.35
devis menuiserie PVC	7 324.80
devis porte extérieure alu	3 210.40
devis menuiserie : plhintes	692.10
devis des faux plafonds	5 188.30
devis électricité	6 478.27
devis écran de projection	579.60
devis revêtements muraux et peinture	6 777.60
devis revêtements de sol	5 606.80
devis banque d'accueil	2 490.00
devis abris extérieur	7 500.00
devis signalisation verticale	367.60
devis signalisation horizontale	150.00
total HT	60 879.32

Monsieur SIHR propose de solliciter les subventions suivantes :

SUBVENTIONS	%	MONTANT en €
DETR	30	18 263.80
AIDE DE MME LA DEPUTEE	30	18 263.80
DCE	20	12 175.86
COMMUNE	20	12 175.86
TOTAL	100	60 879.32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes.

**réf : 2014/083 : révision simplifiée n°1 du PLU : proposition d'annulation de la délibération du 27/04/2011**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Christian MERLIN, Adjoint à l'urbanisme, rappelle la délibération du 13/10/2014 concernant la modification simplifiée n°1 du PLU pour la suppression des emplacements réservés et modifications mineures.

Il propose d'annuler la délibération du 27/04/2011 concernant la procédure de révision simplifiée n°1 du PLU en vue de la création d'un ensemble commercial sur le site "le Boucot" et qui n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation de la délibération du 27/04/2014 relative à la révision simplifiée N° 1 du PLU.

**réf : 2014/084 : Renouvellement du bail "orange" dans le cadre de l'installation des équipements techniques sur le château d'eau**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat avec l'opérateur "Orange" concernant les équipements techniques installés sur le château d'eau dans le cadre de son activité de téléphonie mobile. Ce contrat consiste à la location d'un emplacement de 35 m2 pour un loyer annuel net de 2 545.31 €. L'indexation annuelle est fixée à 1%

Le présent bail est consenti pour une durée de douze ans à compter du 29 juin 2015.

Il sera renouvelé de plein droit par période de six ans avec un délai de dénonciation de 24 mois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à 12 voix pour et 7 voix contre (Mrs Thierry MONGIN,

Dominique RODEIA, Mmes Manon DAUDIER, Muriel JALOUALI, Annie DUTRIEU, Yvette JANDOT, Bożéna PLET) accepte cette location et autorise le Maire à signer le contrat.

*Départ de Mme BEAUJOUAN Aline qui donne procuration à Mme Manon DAUDIER et de Mr Cyril CHAVANCE qui donne procuration à Mme Danièle MANTOUE*

**réf : 2014/085 : Convention tripartie "Commune/Mela/Conseil Général" pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'arche de la biodiversité : autorisation donnée au maire pour la signature de la convention**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Président de l'association "MELA" (Maison de l'Environnement Loire et Allier) fait une présentation du projet de l'arche de la biodiversité au conseil municipal, en particulier pour les nouveaux élus.

Depuis 2011, la commune de Saint-Eloi, et à l'initiative de "MELA", développe un projet de maison pédagogique sur la nature sur son territoire "l'Arche de la Biodiversité". Parmi les différents objectifs de ce projet figure la restauration du site naturel humide dit "le Pré de l'Étang" en vue de son aménagement pour l'accueil du public.

Monsieur le Maire propose une convention tripartite entre MELA, la Commune et le Conseil Général qui interviendrait au niveau du financement de ce projet.

L'estimation des travaux pour 2014-2015, et 2015-2016 s'élève à 313 176 €.

Le Conseil Général pourra verser une aide financière à la commune de 81 426 € HT maximum répartie sur deux ans de la façon suivante: 30 000 € pour 2014-2015 et 51 426 € pour 2015-2016 au titre de la part départementale de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour) et une abstention (Mr SIHR) approuve cette convention tripartite et autorise le Maire à la signer.

**réf : 2014/086 : Décision modificative du budget "commune"**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la révision n°1 du PLU validée lors du Conseil Municipal du 13/10/2014, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de régler le cabinet DORGAT chargé de l'étude. Il propose la décision modificative suivante :

- article 2111 = -206.57 €
- article 202 = +206.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative

*Salle polyvalente : proposition de modification du règlement : point reporté*

**réf : 2014/087 : Bons d'achat : étude de la proposition des bons d'achat pour le personnel**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mme MANTOUE Danièle, Adjointe aux Finances, propose l'octroi de bons d'achat pour le personnel, à titre exceptionnel, pour les récompenser du surcroît de travail supplémentaire suite à l'installation du nouveau conseil municipal et de la mise en route des rythmes scolaires.

Lors de la Commission du personnel du 17.11.2014, la somme de 50 € par agent a été validée. Les bons d'achat pourront être utilisés à LECLERC et LECLERC MULTIMEDIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.